

Rapport de gestion₂₀08



OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS
KANTONALE IV-STELLE WALLIS



OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS

Office Cantonal AI du Valais

Av. de la Gare 15
1950 SION

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 324 96 10

Agence de réadaptation de Martigny

Av. de la Gare 45
1920 MARTIGNY

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 723 21 34

Agence de réadaptation de Brigue

Gliserallee 13
3902 BRIGUE-GLIS

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 924 47 12

Service médical régional SMR Rhône

Rue des Creusets 26
1950 SION

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 324 97 10

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'OFFICE CANTONAL AI (2008)

Président

M. Thomas Burgener
Conseiller d'Etat

Membres

M. Jean-Michel Cina
Conseiller d'Etat

M. Dominique Germann
Directeur du CMS de Sierre

M^{me} Véronique Thétaz
Avocate et notaire

M^{me} Rose-Marie Zumofen
Assistante sociale

Table des matières

Quelques chiffres	2
Personnel	
Message du directeur	3
Rapport d'activité	
Demandes de prestations AI et AVS	4
Prononcés (communications et décisions)	6
Projet budget d'assistance	9
Mandats d'enquêtes économiques sur place	10
Service médical régional (SMR Rhône)	11
Mesures de réadaptation d'ordre professionnel	12
Factures examinées	14
Affaires juridiques	15
Prix de la réadaptation professionnelle	
Attribution des prix dans le Bas-Valais	16
Attribution des prix dans le Haut-Valais	17
Projet CII-MAMAC	18
Relations publiques	19
Perspectives	20

Quelques chiffres

	2008	2007
Premières demandes de prestations AI	3 322	2 899
Autres affaires/prestations AI	12 192	12 302
Demandes d'allocations pour impotents et de remise de moyens auxiliaires de l'AVS	3 187	2 959
Prononcés de rentes octroyées	844	894
Prononcés de rentes refusées	784	645
Autres prononcés octroyés	11 630	11 904
Autres prononcés refusés	5 296	4 729
Montant des factures transmises à la Centrale suisse de compensation à Genève (SUMEX inclus)	Fr. 66'866'323	Fr. 72'957'207

Personnel

A fin 2008, l'Office cantonal AI du Valais comptait 130 collaboratrices et collaborateurs. Ils étaient répartis sur les différents sites de la manière suivant :

	Femmes	Hommes	Total
Siège de Sion	51	35	86
Agence de réadaptation de Martigny	5	2	7
Agence de réadaptation de Brigue	4	6	10
Service médical régional (SMR Rhône)	12	15	27
Total de l'état du personnel au 31.12.2008	72	58	130

Message du directeur

Chère lectrice, cher lecteur,



L'année 2008 a été pour l'assurance-invalidité ainsi que pour notre Office AI une année très chargée. La mise en œuvre de la 5^e révision AI a nécessité de gros investissements de la part de tous les intervenants. Les travaux préparatoires entrepris par notre Office AI ont certainement facilité dans notre canton l'introduction, au 1^{er} janvier 2008, des nouveaux processus de travail. Bien qu'il soit encore trop tôt pour pouvoir analyser l'efficacité des nouveaux instruments, on peut néanmoins observer qu'une tendance clairement positive se dessine dans la réadaptation professionnelle des personnes souffrant de problèmes de santé. La possibilité de communiquer des cas à des fins de détection précoce a été largement utilisée par les personnes et les institutions autorisées ainsi que par les assurés eux-mêmes. A maintes reprises, cela a permis à nos collaborateurs de clarifier rapidement la situation et d'engager des mesures d'intervention précoce. En outre, dans un nombre significatif de cas, ces mesures ont eu pour effet de favoriser le maintien des rapports de travail, lorsque ceux-ci étaient menacés par les problèmes de santé de nos assurés.

Quelle que soit leur taille, les nombreuses entreprises sises dans notre canton ont largement contribué aux succès de la réadaptation. En effet, nous sommes heureux en Valais de pouvoir compter sur le soutien de centaines d'employeurs. C'est pourquoi, nous tenons ici à leur exprimer toute notre reconnaissance. L'année 2008 s'est achevée, au plan conjoncturel, sur une tendance à laquelle peu d'entre nous s'attendaient. Nous restons confiants malgré tout, partant de l'idée que les employeurs ne se détourneront pas de leur responsabilité sociale même si le climat économique est difficile, et qu'ils continueront à jouer un rôle actif dans l'intégration professionnelle des personnes souffrant d'un handicap. Nous remercions également toutes les institutions, toutes les organisations ainsi que tous les partenaires qui nous accompagnent sur le chemin qui mène à la réadaptation, et qui nous aident ainsi dans notre travail quotidien.

En 2008, l'Office cantonal AI du Valais a de nouveau connu une nette augmentation du nombre des demandes déposées. Pour ce qui est des nouvelles demandes AI, cette augmentation a été de 14%. Les collaboratrices et les collaborateurs de l'Office AI ont été fortement sollicités en raison de l'important volume de travail. A cela s'ajoute aussi le fait que les dossiers deviennent de plus en plus complexes et que les attentes des uns et des autres sont multiples. Dès lors, il arrive fréquemment que les collaboratrices et les collaborateurs soient impliqués dans des processus décisionnels délicats.

C'est grâce au formidable investissement fourni par tout le personnel de l'Office AI que de nombreux projets ont pu être réalisés cette année, et ce en sus de l'exécution des tâches courantes et de la mise en œuvre de la 5^e révision AI. Je pense, en particulier, à l'introduction d'un nouveau système informatique, à l'aménagement partiel dans de nouveaux locaux, au travail de préparation en vue de la mise en place d'un vaste mangement de la qualité ainsi qu'à la lutte contre la fraude à l'assurance. Le mérite en revient à tout le personnel de l'Office AI qui s'est beaucoup engagé au cours de l'année écoulée et auquel j'adresse mes plus vifs remerciements.

Martin Kalbermatten

Rapport d'activité

Demandes de prestations AI et AVS



	Entrées	Suspens
Demandes de prestations AI		
Premières demandes de prestations AI¹		
En suspens au 1.1.2008		1 302
Nouvelles entrées		
Mineurs	1 603	
Adultes	1 719	
	3 322	
Premières demandes ouvertes		4 624
Demandes liquidées		-3 358
En suspens au 31.12.2007		1 266
Autres affaires/prestations AI	12 192	
Total des demandes de prestations AI	15 514	

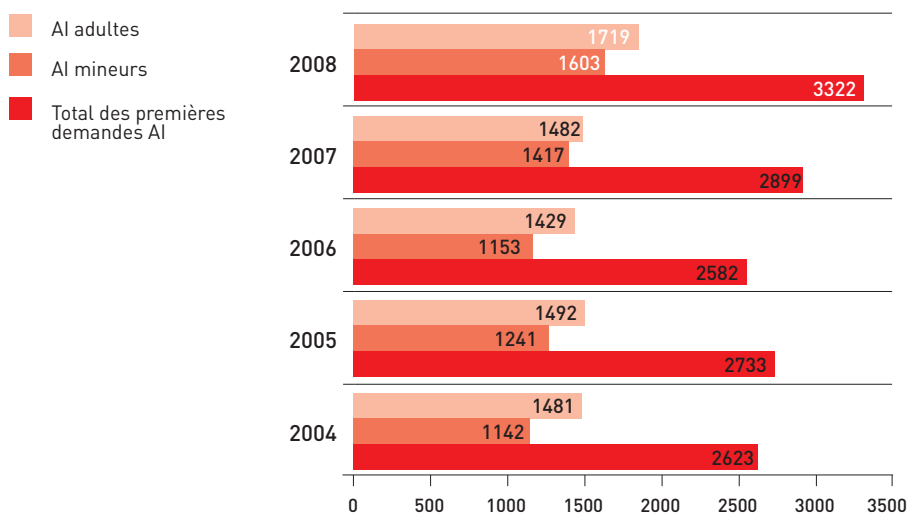
Demandes de prestations AVS²		
Demandes d'allocations pour impotents de l'AVS		
En suspens au 1.1. 2007		334
Nouvelles entrées	1 134	
Demandes ouvertes		1 468
Demandes liquidées		-1 117
En suspens au 31.12.2007		351
Demandes de remise de moyens auxiliaires de l'AVS		
En suspens au 1.1.2007		611
Nouvelles entrées	2 053	
Demandes ouvertes		2 664
Demandes liquidées		-1 887
En suspens au 31.12. 2007		777
Total des demandes de prestations AVS	3 187	
Total des demandes de prestations AI et AVS	18 701	

¹ Sont enregistrées comme premières demandes celles qui entraînent l'ouverture d'un enregistrement électronique des données de la personne assurée et pour lesquelles l'Office AI n'a encore jamais rendu de prononcé. Toutes les demandes émanant de personnes assurées pour lesquelles une prestation a déjà été refusée ou octroyée comptent comme demandes subséquentes.

² Il incombe à l'Office AI de fixer, à l'intention des 103 caisses de compensation ou agences en activité, le degré d'impotence des bénéficiaires de rentes de vieillesse ou de prestations complémentaires (art. 43bis alinéa 5, LAVS) et de se prononcer sur le droit aux moyens auxiliaires remis par l'assurance-vieillesse (art. 6 OMAV). En AVS, les nouvelles entrées comprennent, sans distinction, les premières demandes et demandes subséquentes.

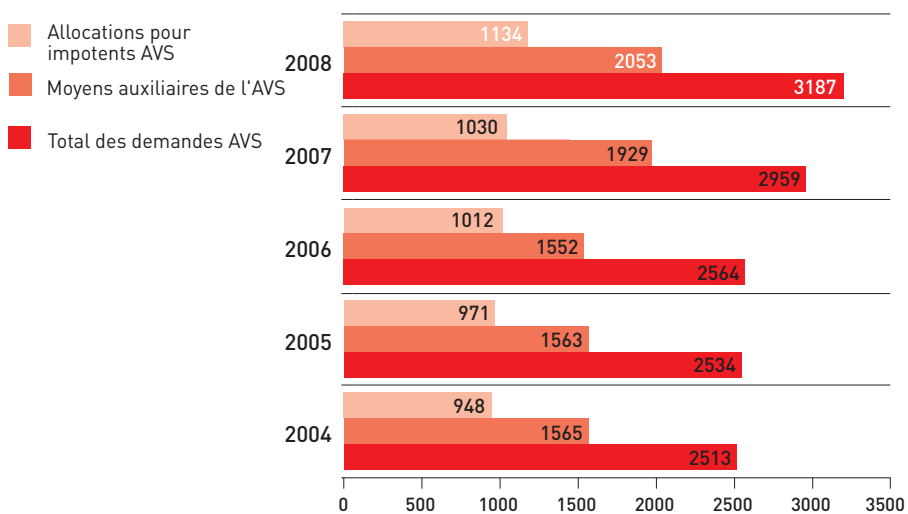
Evolution des premières demandes AI durant les cinq dernières années

En 2008 le nombre de premières demandes a atteint le seuil des 3000. 3322 assurés ont déposé pour la première fois une demande de prestations. Ceci correspond à une hausse de **14,5%** par rapport à l'année précédente.



Evolution des demandes AVS durant les cinq dernières années

En 2008, les demandes AVS ont également atteint pour la première fois le seuil des 3000. En effet, 2053 demandes pour moyens auxiliaires de l'AVS et 1134 demandes pour une allocation pour impotent AVS ont été déposées. L'augmentation annuelle du total des demandes AVS atteint ainsi **7,7%**.



Prononcés (communications et décisions)

Inventaire des prononcés

Répartition des prestations accordées ou refusées en 2008

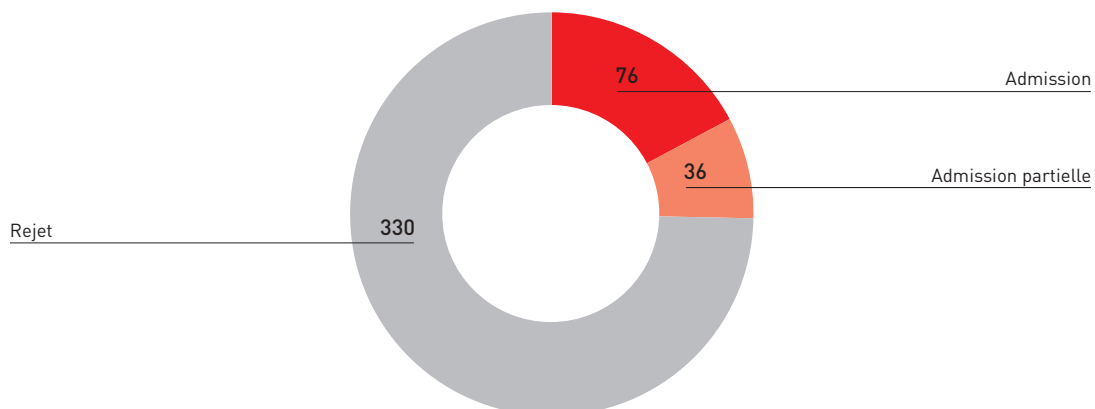
Genre de prononcés	Octroi	Refus	Total
Rentes	844	784	1 628
Révisions de rentes	2 619	76	2 695
Allocations pour impotents	171	221	392
Révisions d'allocations pour impotents	421	20	441
Mesures médicales	1 902	1 112	3 014
Moyens auxiliaires	1 462	293	1 755
Mesures de formation scolaire spéciale (y c. mesures de nature pédago-thérapeutique)	510	175	685
Mesures d'intervention précoce et mesures d'ordre professionnel	2 184	2 356	4 540
Divers (y c. décisions sur opposition)	117	283	400
Total des prononcés de l'AI	10 230	5 320	15 550
Allocations pour impotents	636	266	902
Révisions d'allocations pour impotents	215	0	215
Moyens auxiliaires	1 393	494	1 887
Total des prononcés de l'AVS	2 244	760	3 004
Total des prononcés AI et AVS	12 474	6 080	18 554

AI

AVS

Auditions

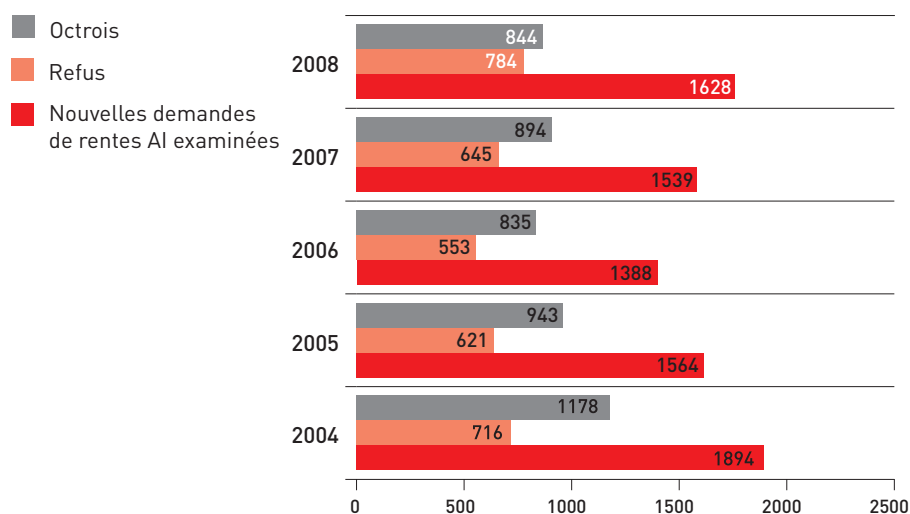
Avant que l'office AI communique à la personne assurée sa décision finale, il lui donne l'occasion de s'exprimer oralement ou par écrit sur la manière dont le règlement du cas est envisagé [art. 57a al. 1 LAI]. En 2008, **442** auditions ont été pratiquées.



Prononcés de rentes AI

En 2008, **1628** décisions de rente d'invalidité ont été notifiées. 48,2% des décisions de rente étaient des refus. Le nombre de décisions a augmenté de 5,7% par rapport à l'année 2007.

Comparaison des nouvelles demandes de rentes AI examinées

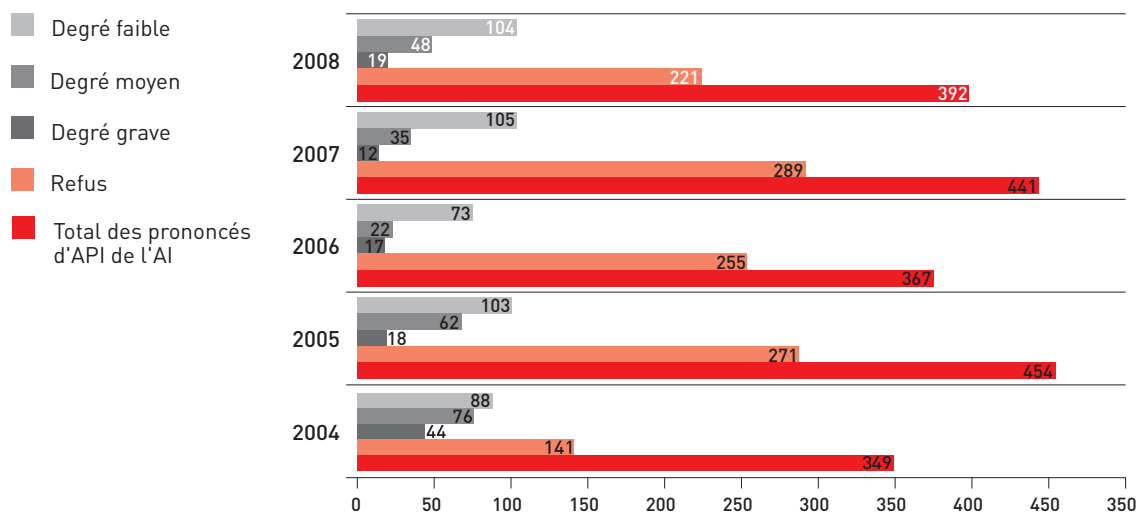


2695 révisions de rentes AI ont été entreprises d'office ou sur demande des assurés :

2424 rentes ont été maintenues, **150** augmentées, **45** réduites et **76** supprimées.

Prononcés d'allocations pour impotents de l'AI

En 2008 nous avons traité **392** demandes d'allocations pour impotents (API) de l'AI. 56 % des demandes ont été refusées, seulement 4,8% ont donné droit à une allocation de degré grave.

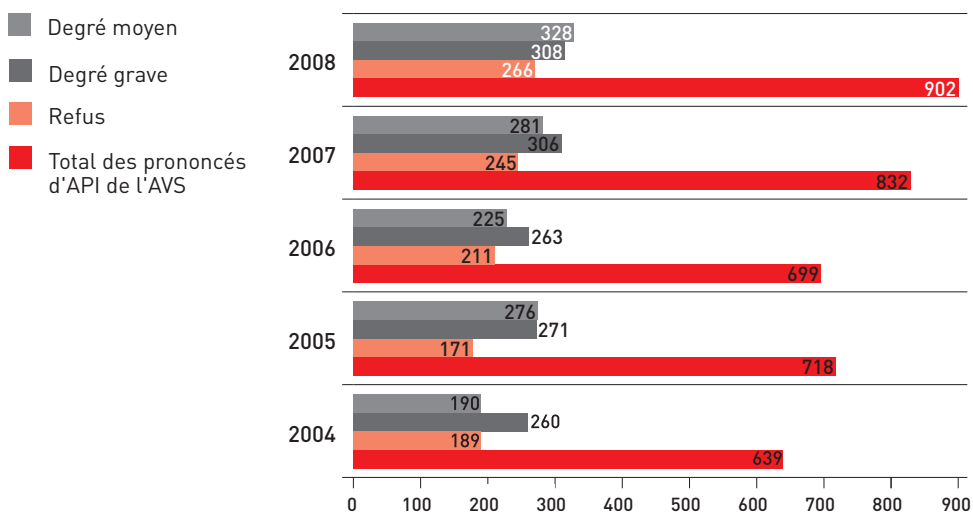


En 2008 nous avons traité **441** révisions d'office ou sur demande des assurés. Les résultats sont les suivants :

323 maintiens, **57** augmentations, **41** réductions et **20** suppressions.

Prononcés d'allocations pour impotents de l'AVS

En 2008, **902** nouvelles demandes ont été examinées. Les demandes d'allocations pour impotents de l'AVS ont augmenté de 41 % depuis 2004. Dans 34 % des demandes, une allocation de degré grave a été allouée.



Dans 60 % des **215** révisions traitées, l'allocation pour impotent a été augmentée.

83 ont été maintenues, **129** augmentées, **3** diminuées et **0** supprimée.

Le projet pilote « budget d'assistance » pour personnes handicapées

Dans ce projet, en cours depuis 2006, les personnes handicapées nécessitant des soins importants perçoivent un forfait d'assistance en fonction du degré de leur dépendance, en lieu et place d'une allocation pour impotent de l'AI. L'objectif est qu'elles puissent vivre à domicile, plutôt que dans un home, en achetant à leur convenance les prestations d'assistance dont elles ont besoin.

L'introduction d'une « participation aux frais d'assistance » est intégrée au 1^{er} train de mesures de la 6^e révision de l'AI, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2012. Elle se base sur un modèle d'assistance, financièrement neutre, qui se fonde sur l'expérience acquise dans le cadre de la phase pilote. Le projet est actuellement en procédure de consultation et le Conseil fédéral adoptera le message fin 2009.

Prolongation du projet pilote: Pour permettre aux participants d'attendre jusqu'à l'entrée en vigueur du premier train de mesures de la 6^e révision de l'AI, la phase pilote a été prolongée de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2011. Cependant, certaines modifications (conditions d'éligibilité, application) pendant cette période ne sont pas exclues.

Chiffres 2008 pour le canton du Valais :

Dans le cadre du projet pilote, l'Office cantonal AI du Valais gère aussi les dossiers des participants d'autres cantons romands.

Au 31.12.2008, il y avait 111 participants au total, 80 habitaient en Valais et 31 hors canton.

Nous avons effectué 110 contrôles sur place - dont 30 hors canton - et 17 enquêtes pour impotence liées au dépôt d'une demande de participation au projet budget d'assistance.

Nous avons rendu 17 décisions après révision du budget d'assistance et avons obtenu les résultats suivants :

- 12 augmentations
- 5 diminutions

Répartition des participants au 31.12.2008

Canton de domicile :	Valais 80	Hors canton 31		
Age :	Adultes 93	Mineurs 18		
Lieu d'habitation :	Domicile privé 111	Home 0		
Degré d'impotence :	Léger 18	Moyen 38	Grave 55	
Genre d'handicap :	Physique 67	Mental 27	Sensoriel 3	Psychique 14

Mandats d'enquêtes économiques sur place

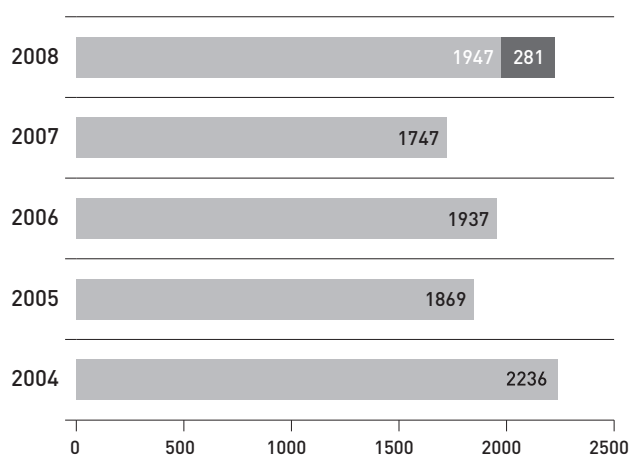


En suspens au 1.1.2008	330
Mandats confiés en 2008	1947
Mandats enquêtes préalables confiés en 2008	281
Total	2558
Enquêtes effectuées en 2008	1925
Enquêtes préalables effectuées en 2008	278
En suspens au 31.12.2008	355

Aperçu des mandats d'enquêtes économiques

Depuis la 5^e révision de l'AI, les enquêteurs examinent dans certains cas la situation économique des assurés par une enquête préalable déjà dans le cadre de la phase d'intervention précoce.

En 2008, 1947 mandats d'enquêtes économiques et 281 mandats d'enquêtes préalables ont été confiés aux enquêteurs de notre office.



Service médical régional (SMR Rhône)

L'année 2008 du service médical régional (SMR Rhône) a été, comme celle des autres secteurs de l'assurance-invalidité, marquée du sceau de la 5^e révision de l'AI. En effet, **la priorité** est désormais portée sur une **réinsertion professionnelle rapide**. Pour les assurés, cela se traduit par une prise en charge ciblée grâce à une aide spécialisée. Ainsi, l'Office AI peut intervenir dès les premiers signes de dégradation de la santé pouvant mettre en péril l'avenir professionnel des assurés. Pour le SMR Rhône, la nécessité de s'adapter à ces **nouveaux objectifs et procédés** a été un réel défi.

A travers des actions ciblées, nous avons essayé d'expliquer aux médecins traitants les avantages pour leurs patients de notre nouvelle approche. Nos encouragements à la communication de cas à la détection précoce ont rencontré un accueil très favorable chez les praticiens.

En effet, **l'évaluation précoce de l'atteinte à la santé**, permanente ou de longue durée, et de ses conséquences fonctionnelles, comme condition ouvrant droit à des prestations de l'AI, est primordiale. C'est dans cette optique que les médecins du SMR Rhône participent au **tri médical précoce** ainsi qu'à des **assessments en présence des assurés**. En outre, ils conseillent les collaborateurs de l'Office AI tout au long de la période d'instruction et de réadaptation.

En vue de la 5^e révision de l'AI, l'Office fédéral des assurances sociales a augmenté la dotation en personnel. L'effectif du SMR Rhône est ainsi passé de 15.5 à 18 postes de travail au 1.1.08. Au total, fin 2008, 23 médecins étaient actifs au sein du SMR Rhône. Ce team pluridisciplinaire acquière continuellement de nouvelles compétences en vue de satisfaire au mieux ses mandataires.

Le volume de travail a pu être traité dans les délais souhaités.

A la demande de l'Office cantonal AI du Valais :

- 6122 prises de position
- 659 examens cliniques
- 236 assessments

A la demande de l'Office AI pour les résidents à l'étranger :

- 4704 prises de position



Mesures de réadaptation d'ordre professionnel

L'année 2008 coïncide avec l'entrée en vigueur de la 5^e révision AI, et plus particulièrement la mise en place des nouveaux outils à disposition de la réadaptation, pour favoriser une détection et réintégration rapides et ainsi éviter une invalidité.

Si nous étions convaincus et avons déjà pratiqué la détection précoce au travers de différents projets pilotes menés avec des entreprises dès 2004, la pratique intensive de ces nouveaux processus nous a convaincu du bien-fondé de la démarche.

En 2008, **525** situations ont été communiquées à la **détection précoce**. Notre travail d'information auprès des partenaires et plus particulièrement des entreprises, a porté ses fruits. La répartition selon les organes annonceurs se présente comme suit :

Assurance chômage	3%
Assurance Indemnité journalière (LCA)	19%
Assurance Militaire	1%
Assurance Indemnité journalière (LAMal)	2%
Aide sociale	10%
Assuré	17%
Employeur	28%
Assurance accident	2%
Prévoyance professionnelle	1%
Médecins	15%
Membre famille proche	1%
Total	100%

Ce sont principalement les employeurs et les assureurs perte de gain qui communiquent le plus de situations. A noter également que les assurés eux-mêmes (17 %) ont saisi cette possibilité de prise en charge précoce. Les médecins traitants (15 %) sont partie prenante dans ce processus qui vise à éviter la chronicisation d'une atteinte à la santé pouvant aboutir à une invalidité.

Le but premier de la détection précoce est de déterminer si l'AI est compétente ou non. Dans **68 %** des cas, nos collaborateurs ont estimé que le dépôt d'une demande AI était indiqué.

Dès lors, les personnes ayant un potentiel de réadaptation ont été prise en charge par des **mesures d'intervention précoce**, visant à maintenir en emploi au sein de l'entreprise, éventuellement à un autre poste de travail ou lorsque cela n'est pas possible dans une nouvelle entreprise. Différentes mesures peuvent être actives. En 2008, **515 assurés** ont bénéficié de **585 mesures** d'interventions précoces réparties comme suit :

Adaptation du poste de travail	17
Cours de formation	187
Placement	2
Orientation professionnelle	349
Réadaptation socioprofessionnelle	16
Mesures d'occupation	14

Mesures de réadaptation d'ordre professionnel (suite)

Pour la mise en œuvre de ces mesures, nous disposons d'un budget de Fr. 5000.- en moyenne par assuré (jusqu'à Fr. 20000.- exceptionnellement). En 2008, les mesures d'intervention précoces de l'OAI Valais ont coûté :

Fr. 715.- en moyenne par assuré

Fr. 634.- en moyenne par mesure

Ces nouvelles mesures de la 5^e n'ont pas rendu caduques les traditionnelles **mesures de réadaptation d'ordre professionnel**, mais ont constitué dans bien des cas une excellente préparation pour la suite, puisqu'elles ont permis de maintenir actifs les assurés et ceci très tôt, dès le début de l'incapacité de travail. Les mesures « classiques » se répartissent de la façon suivante :

Orientation professionnelle	974
Formation initiale	299
Reclassement	503
Placement	392

Pour les **mesures de réinsertion**, destinées en particulier aux personnes présentant une atteinte à la santé psychique et visant à préparer ces personnes à la réadaptation, nous avons accordé **19** mesures. Cette prestation nécessite qu'en début de mesure, le bénéficiaire puisse assurer 2 heures de présences pendant 4 jours par semaine.

L'intervention de notre **service de placement**, dont la mission est, entre autre, de soutenir les assurés dans leur recherche d'une place de travail adaptée, a permis d'aboutir à des engagements définitifs dans le premier marché du travail dans **317 cas**. 16 personnes ont pu bénéficier d'une allocation d'initiation au travail durant la période de mise au courant. Pour 4% des situations confiées au service de placement, une insertion en milieu protégé s'est avérée nécessaire. En fin d'année 2008, 289 personnes ayant un dossier au service de placement étaient en attente d'une solution professionnelle.

Afin de disposer de nouveaux outils, nous avons mis en place un processus **d'acquisition des mesures**, ceci pour les mesures d'intervention précoce ainsi que pour les mesures de réinsertion. Nous avons signé des contrats de prestations avec différents mandataires, en ayant le souci d'utiliser de façon optimale les mesures déjà existantes (institutions, mesures du marché du travail, ...). Nous tenons ici à remercier nos partenaires de la collaboration interinstitutionnelle pour avoir élargi leur catalogue de mesures conformément à nos besoins.

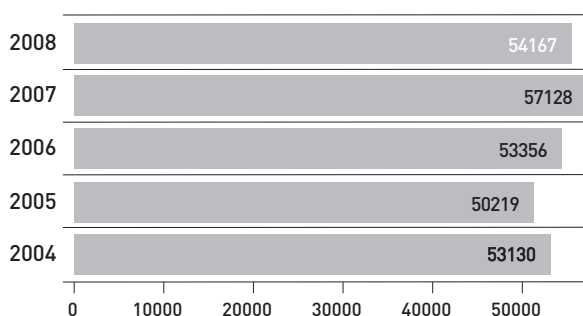
Factures examinées



	2008	2007
AI + AVS		
Nombre de factures examinées (y c. via SUMEX)	54 167	57 128
Nombre de factures remises à la Centrale suisse de compensation à Genève	42 941	48 798
Nombre de factures remises à la Centrale suisse de compensation via SUMEX	7 887	4 738
Montant des factures transmises	Fr. 53'908'883	Fr. 69'752'621
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 12'957'440	Fr. 3'204'586
Assurance-invalidité (AI)		
Nombre de factures individuelles	37 412	43 194
Nombre de factures collectives	7	14
Nombre de factures SUMEX	7 650	4 551
Montant des factures individuelles transmises	Fr. 49'724'386	Fr. 65'408'957
Montant des factures collectives transmises	Fr. 142'551	Fr. 304'636
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 12'894'217	Fr. 3'164'380
Assurance-vieillesse (AVS)		
Nombre de factures	5 522	5 590
Nombre de factures SUMEX	237	187
Montant des factures transmises	Fr. 4'041'946	Fr. 4'039'028
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 63'223	Fr. 40'206

Evolution du nombre de factures examinées

En 2008, **54 167** factures ont été examinées. Cela représente une légère baisse par rapport à l'année précédente, 3 339 factures ont été refusées.

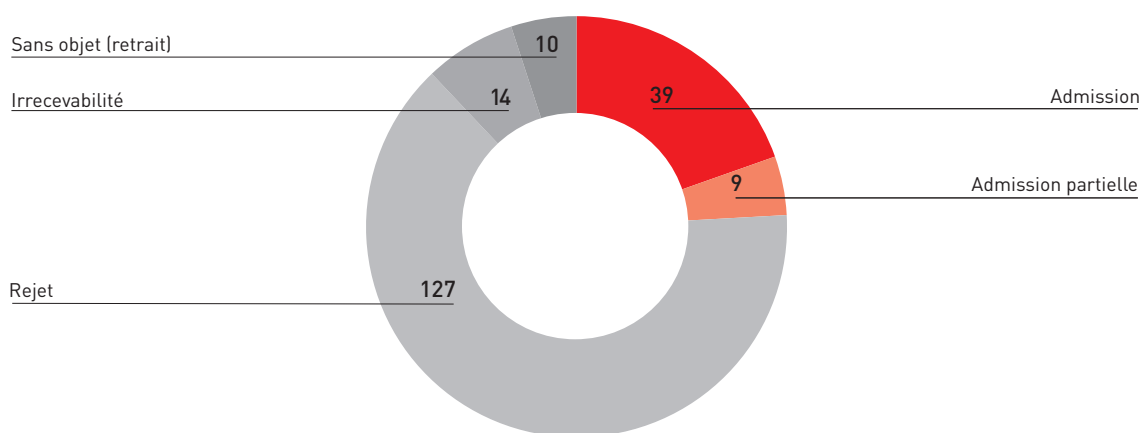


Affaires juridiques

En 2008, avec la liquidation quasi complète des oppositions en matière AI, le service juridique a pu réorienter ses activités en se concentrant sur le travail de conseil et de soutien aux collaboratrices et collaborateurs de l'Office AI. Ce recentrage était le bienvenu, car il a été observé dans la pratique que les dossiers AI devenaient de plus en plus complexes. En ce qui concerne les recours interjetés auprès du Tribunal cantonal des assurances, la situation est restée stable sur le plan des résultats avec 24 % de recours admis ou partiellement admis pour 2008 contre 23 % en 2007. En revanche, le nombre des recours admis ou partiellement admis auprès du Tribunal fédéral a fortement chuté en 2008, passant de 26 % pour 2007 à 10 % pour 2008. C'est un bon signe en soi, même si l'introduction au 1er janvier 2007 de la nouvelle loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005, qui a eu pour effet de restreindre le pouvoir de cognition du Tribunal fédéral, n'est pas étrangère à ce résultat.

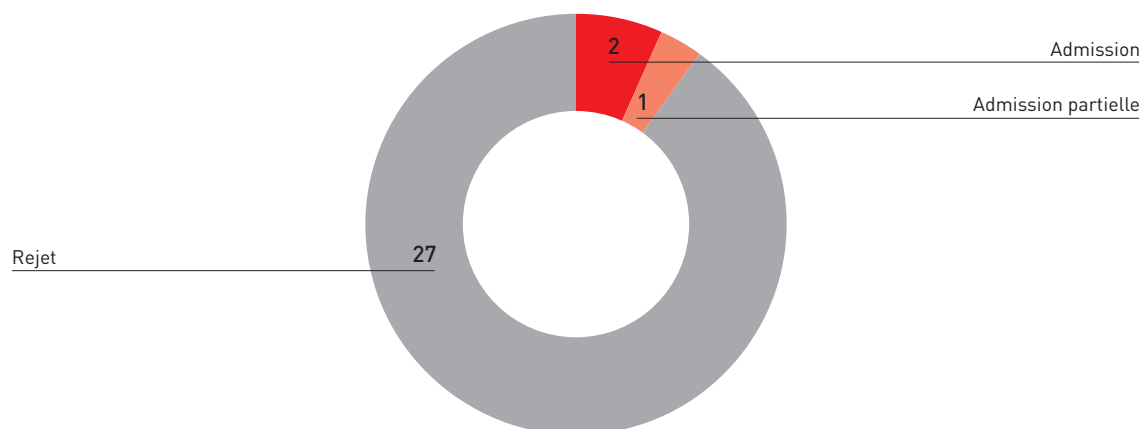
Recours auprès du Tribunal cantonal des assurances (TCA)

En 2008, **199** recours ont été traités par le TCA. **24 %** de ces recours ont été admis ou partiellement admis.



Recours auprès du Tribunal fédéral (TF)

Sur les **30** recours de droit administratif formés par les assurés et traités par le TF, **10 %** ont été admis ou partiellement admis.



Prix de la réadaptation professionnelle dans le Valais romand

Nos lauréats 2008 :

- Mme Laetitia Médico
- M. Olivier Salamin
- M. Selman Bunjaku
- M. Christian Jeanneret

Employeur méritant :

- M. Philippe Grand, atelier mécanique

Prix Spécial Loterie Romande :

- Association Solid'air

Nos généreux donateurs:

- Banque Cantonale du Valais à Sion
- Association Chez Paou à Saxon
- Clinique de réadaptation SuvaCare à Sion
- Le Fond du Dr Repond à Monthey
- Migros Valais à Martigny
- Madame Liliane Berclaz à Sierre
- La Loterie romande délégation valaisanne
- Alcan Aluminium Valais SA à Chippis
- SUVA agence de Sion
- TCS section valaisanne
- Rotary Club de Sion
- Direction générale ORIF
- Centre ORIF, Pont-de-la Morge
- Imprimerie des Gentianes à Basse-Nendaz

C'est la solidité du trio employé-employeur-assurance et une collaboration basée sur la confiance et la transparence qui sont les garantes d'une réadaptation professionnelle couronnée de succès.

La 29^e cérémonie de remise des prix de la réadaptation professionnelle 2008, qui s'est déroulée à l'occasion de la Foire du Valais à Martigny le 9 octobre, est l'occasion pour l'Office cantonal AI du Valais de délivrer un message d'espoir aux personnes atteintes dans leur santé, au travers des témoignages positifs des lauréats :

- reprendre une formation professionnelle après avoir dû interrompre un apprentissage pour des raisons de santé, débiter une école de graphisme, se marier, poursuivre sa formation en entreprise, avoir la joie d'accueillir une petite fille, concilier vie de famille, formation et obtenir son CFC en août 2008, être engagée par son patron d'apprentissage, voilà un parcours illustrant la détermination d'une de nos lauréates
- à l'âge de 50 ans, après un terrible accident, abandonner son métier de cuisinier, entreprendre une reconversion dans la chimie et par l'intermédiaire de validation d'acquis, achever une formation de plasticien et être engagé à 55 ans, un bel exemple d'engagement
- rebondir toujours et encore ! malgré le sort qui s'acharne, après avoir une première fois changé d'orientation professionnelle, entreprendre à plus de 50 ans, un apprentissage de bottier-orthopédiste et réussir brillamment, malgré plusieurs interruptions pour raisons médicales, un modèle de lutte contre les écueils, quelle satisfaction !
- devoir abandonner une activité professionnelle devenue trop lourde, en dépit des difficultés liées à une langue qui n'est pas la sienne, débiter un apprentissage dans un centre spécialisé, la terminer dans l'économie et finalement obtenir à 48 ans un CFC de mécapratricien, voilà un vieux rêve qui se réalise ou comment une atteinte à la santé, grâce à une extraordinaire implication, peut se transformer en un nouveau challenge.

Ces réussites n'auraient pas pu se concrétiser sans le soutien total et inconditionnel des employeurs qui ont su faire confiance et valoriser les compétences de nos lauréats.

En 2008, le prix de l'employeur méritant est venu récompenser M. Philippe Grand, d'ADMECApg, atelier mécanique. Par son engagement, M. Grand nous démontre que les PME sont des interlocuteurs de première importance pour l'Office AI et que savoir-faire spécialisé et exigences qualitatives ne sont pas incompatibles avec réinsertion professionnelle.

Le prix Spécial de la Loterie Romande a été délivré à l'Association Solid'air qui organise depuis 2004 «les 10 heures de VTT en faveur de la mucoviscidose». Solid'air est une extraordinaire aventure humaine. Donner son souffle pour des personnes atteintes de mucoviscidose, quel beau message !

A cette occasion, M. Thomas Burgener, qui participait à son dernier prix de la réadaptation en qualité de conseiller d'Etat et président du conseil de surveillance de l'Office AI, a fait une rétrospective de l'évolution de l'AI depuis le début de son mandat. M. Yves Rossier, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales a félicité les lauréats par ses propos empreints de chaleur humaine et encouragé les employeurs à soutenir l'AI dans ses efforts de réinsertion.

Merci à tous de nous permettre de vivre ces moments forts de réussite et d'échanges. Un merci tout particulier à la Foire du Valais, par son Président M. Constantin et son Directeur M. Garcia, ainsi qu'à la Municipalité de Martigny, représentée par Mme Delaloye et aux généreux donateurs qui ont permis la mise sur pied de cette cérémonie.

Prix de la réadaptation professionnelle dans le Haut-Valais

Nos lauréats 2008 :

- Mme Sonja Andenmatten
- M. Koni Wyss
- M. Christoph Bitschin

Employeur méritant :

- Scintilla AG à St-Nicolas

Prix Spécial Loterie Romande :

- Schlosshotel de Loèche

Nos généreux donateurs :

- Association haut-valaisanne des banques Raiffeisen
- La délégation valaisanne de la Loterie Romande
- Rotary Club de Brigue
- UBS de Brigue
- La Mobilière Assurances et prévoyance, agence générale pour le Haut-Valais
- Loèche-les-Bains Tourisme
- Lonza à Viège
- Fondation Atelier Manus à Brigue-Glis
- Suva agence de Sion
- Banque cantonale du Valais
- Migros Valais à Martigny

«Faire le pari de la vie». Chaque année, l'Office cantonal AI du Valais distingue des personnes qui, en raison d'accidents, maladies ou autres circonstances, ont dû abandonner leur carrière professionnelle et qui, malgré les difficultés du début et les désagréments, retrouvent le chemin du quotidien professionnel. Ils ont, grâce à leur action et à leur engagement, fait le pari de la vie. La cérémonie a eu lieu, pour la 26^e fois, le 4 septembre 2008, à l'occasion de la foire commerciale du Haut-Valais, dans le cadre de la salle des Chevaliers du château Stockalper de Brigue.

La cérémonie a été animée par le Spirit Chamber Orchestra du collège de Brigue, avec Valérie Benelli et Céline Brantschen, à la flûte, ainsi que Noah Locher au violoncelle.

Trois personnes avec handicap, une institution et un employeur ont été honorés à l'occasion du 26^e prix de la réadaptation professionnelle. Le sens et le but de ce prix repose sur l'exemple de quelques-uns parmi les moins favorisés, représentant les personnes atteintes dans leur santé. Ces modèles devraient donner le courage de ne pas abandonner et d'accepter les défis quotidiens des efforts d'intégration, à toutes les personnes qui doivent lutter contre les obstacles.

Avec cette cérémonie solennelle, l'Office AI ne veut pas seulement féliciter les lauréats pour leurs efforts méritoires pour une réadaptation professionnelle couronnée de succès. Il s'agit également de remercier les organisations et institutions pour leur action dans le domaine de la réadaptation sociale et professionnelle de personnes handicapées, et finalement d'honorer les employeurs pour leur engagement particulier.

Le prix de l'employeur a été remis, par l'intermédiaire du coordinateur emploi de l'agence de réadaptation de Brigue, à Scintilla AG à St-Nicolas. En août 2007, Scintilla AG a démarré un projet d'intégration avec l'organisation pour personnes handicapées, insieme. Sous la direction d'insieme, un groupe autonome de collaborateurs de l'institution travaille

à Scintilla. Pour cette raison, et d'autres encore, Scintilla AG est un exemple d'entreprise engagée socialement.

Les conseillers de l'agence de réadaptation de Brigue ont présenté le 4 septembre 2008, dans le cadre de la salle des Chevaliers du château Stockalper, les lauréats suivants :

- Sonja Andenmatten de Glis
- Koni Wyss de Termen
- Christoph Bitschin de Naters.

Tous trois ont terminé avec succès leur formation ou réadaptation professionnelle, malgré les difficultés. C'est pourquoi ils ont été récompensés par la remise d'un diplôme et d'un prix.

Le prix spécial, offert par la Loterie Romande, honorant une organisation ou institution pour son action particulière en faveur de personnes avec handicap, a été attribué cette année au Schlosshotel de Loèche-Ville.

M. le conseiller d'Etat et président du Conseil de surveillance de l'Office AI, Thomas Burgener, a félicité les lauréats au nom du gouvernement cantonal.

Les hôtes de la cérémonie, la foire du Haut-Valais et la commune de Brigue-Glis, ont été représentés par Mme Viola Amherd et M. Louis Ursprung.

Projet CII-MAMAC

Canton pilote dans le cadre du projet national CII-Mamac (Medizinisch-arbeitsmarktliche Assessments im Rahmen des Case Management) , le Valais fonctionne depuis 2007 de façon commune avec le service Industrie, commerce et travail (plus particulièrement les ORP), l'aide sociale (via les CMS) et l'Office AI, pour l'évaluation et la mise en place de mesures pour les personnes présentant une problématique complexe.

Entre juillet 2007 et fin juillet 2008 :

- 130 situations ont été annoncées à l'organe de gestion
- 31 cas ont été refusés
- 99 prises en charge ont été faite par l'intermédiaire des team d'assessment régionaux
- 41 dossiers ont été clos :
 - 34 % ont abouti à une réinsertion sur le 1^{er} marché du travail,
 - 27 % ont vu la prise en charge terminée pour manque de collaboration
 - 14 % ont vu leur dossier aboutir au niveau de l'AI par l'octroi d'une rente



Les CMS restent l'organe annonceur principal, devant les ORP et l'Office AI. Le case management est réparti à parts égales entre les 3 instances ; à noter que les attributions se font en fonction du type de mesures préconisées.

Une des plus-value du projet Mamac est la présence systématique d'un médecin du service médical de l'AI (SMR) à chaque assessment. En outre, durant la période concernée, 6 examens médicaux ont été effectués par les spécialistes du SMR.

Les collaborateurs des différents dispositifs impliqués dans Mamac ont pu bénéficier d'une formation spécifique lors de cours organisés au niveau suisse. Deux workshop de cas ont également été organisés sur le plan cantonal en 2008 ; ceux-ci favorisent les échanges d'expériences et renforcent l'unité de doctrine et de prise en charge des bénéficiaires.

Dans le cadre de la commission Droit, des situations particulières ont été présentées et discutées. Ces échanges permettent de renforcer la collaboration interinstitutionnelle en général et surtout d'ajuster la formation continue dans nos offices respectifs.

Nous profitons de remercier vivement le comité de pilotage pour son soutien, ainsi que tous les intervenants impliqués, pour leur immense engagement et leur apport à l'évolution du projet. Nous tenons à relever l'excellent état d'esprit et la dynamique qui guide chacun, au-delà des intérêts institutionnels propres.

Relations publiques

En 2008, nous avons renforcé les efforts entrepris l'année précédente en vue d'informer nos différents partenaires sur les nouvelles mesures de la 5^e révision de l'AI.

Ainsi, nos coordinateurs emploi ont pratiqué beaucoup de visites sur le terrain afin de sensibiliser les **employeurs** à l'annonce de cas potentiels à la détection précoce. Une brochure explicative de nos prestations a d'ailleurs été distribuée. En outre, des informations d'actualité concernant la réadaptation sont envoyées trimestriellement à plus de **5000 entreprises valaisannes**.

Notre relation avec les médecins est un élément prépondérant dans le cadre de la détection précoce et de la mise en place de mesures de réadaptation. Ainsi, le soutien que peut apporter un médecin traitant à son patient lors de la réadaptation est un critère de réussite essentiel. Les médecins du SMR Rhône ont délivré ce message à leurs confrères à l'occasion de Quadrimed, aux médecins-cadres des IPVR, au groupement des psychiatres, lors de journées pluridisciplinaires sur l'expertise, lors des assemblées générales des médecins conseils et de la société médicale du Valais.

Nous avons également eu le plaisir de rencontrer les étudiants de la HES-SO dans le cadre des cours de politique sociale ainsi que d'une formation post-grade en réinsertion. Avoir comme auditeurs nos partenaires de demain est une belle opportunité afin de favoriser une collaboration future. Le forum 2008, organisé en collaboration avec la HES-SO, la clinique romande de réadaptation ainsi que le Groupe Mutuel a permis d'aborder la thématique: «Le certificat d'incapacité de travail, pièges et opportunités» et de confronter les attentes et besoins des employeurs et des médecins.

Nos cadres et collaborateurs sont régulièrement appelés en qualité d'experts à intervenir auprès d'associations, en tant que formateur dans le cadre du centre de formation des offices AI, de la HES-SO, de la formation continue des collaborateurs de la SUVA ainsi que du brevet fédéral en assurances sociales. De plus, nous sommes fréquemment invités à participer à l'évaluation de projets de différentes politiques d'intégration sociale et professionnelle.

Assumant la responsabilité du ressort Intégration de la Conférence suisse des offices AI, notre direction est très fortement impliquée au niveau national dans différents groupes de travail, que ce soit avec les institutions, avec les employeurs ainsi qu'avec l'Office fédéral des assurances sociales.

Nous relevons l'excellent climat qui prévaut au niveau interinstitutionnel et avec le monde économique. Nos partenaires nous ont toujours réservé un accueil favorable et ont adhéré à nos différents projets. Que tous soient sincèrement remerciés ! Ensemble pour favoriser la réinsertion !

Perspectives



L'assurance-invalidité restera durant les années à venir au cœur des débats publics. Même si des étapes importantes ont été franchies en vue de son assainissement avec la 5^e révision AI, la nécessité d'agir reste toujours aussi forte. Le déficit annuel doit être stoppé et des mesures urgentes doivent être adoptées afin de réduire les dettes existantes. Le relèvement temporaire de la TVA et la création d'un fonds AI autonome constituent des étapes indispensables. Ce n'est qu'en assainissant l'assurance-invalidité que l'AVS et l'AI pourront aussi à l'avenir s'acquitter de leurs tâches et remplir cet important rôle d'œuvre sociale. Le peuple se prononcera en dernier lieu sur la question du financement additionnel le 27 septembre 2009.

Afin de stabiliser durablement les finances de l'AI, le Conseil fédéral et le Parlement ont élaboré un plan d'assainissement conçu en trois étapes. La première étape, constituée par la 5^e révision AI, a permis de stabiliser le déficit annuel. La 2^e étape porte sur le financement additionnel mentionné plus haut. Enfin, durant la période transitoire du financement additionnel, la mise en œuvre d'une 6^e révision AI est prévue. Conformément au mandat confiée par le Parlement, le Conseil fédéral devra présenter d'ici la fin 2010 un message relatif à la 6^e révision AI. Un premier train de mesures est déjà en phase de consultation à l'heure actuelle.

La nécessité d'entreprendre d'autres mesures fait l'unanimité. Dans notre travail quotidien, il ne faut cependant pas oublier que nous avons affaire à des personnes et à leurs destins. Nous devons leur accorder toute notre attention en leur venant en aide, et ce en leur offrant des

solutions individuelles qui respectent le cadre légal tout en veillant à ne pas tomber dans les travers de la bureaucratie. A cet égard, nous tenons à remercier tous ceux qui nous soutiennent dans notre travail. Nos remerciements s'adressent également à la Caisse cantonale de compensation, au Conseil de surveillance de notre Office AI ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales pour la confiance témoignée.

Du côté de l'Office cantonal AI du Valais, nous souhaitons aussi dans les années à venir nous engager en faveur de l'assurance-invalidité, cet important pilier sur lequel repose notre système de sécurité social. Les résultats positifs ressortant des chiffres comparatifs entre les cantons portant sur la quantité, la qualité, les coûts et la durée de traitement des dossiers, nous encouragent à suivre cette voie. Impliqués en permanence dans un processus d'apprentissage, nous comptons améliorer nos méthodes de travail ainsi que la qualité des prestations fournies, de manière à pouvoir toujours mieux répondre aux besoins de nos assurés. Ensemble avec nos partenaires, nous voulons relever les multiples défis que le futur nous réserve.

Office cantonal AI du Valais
Martin Kalbermatten, Directeur

